

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Participation aux frais d'inscription aux cours instrumentaux d'orgue du centre de musique sacrée de Sainte Anne d'Auray – année scolaire 2009-2010.

Rapporteur : Brigitte LE LIBOUX

Il convient de déterminer pour l'année 2009/2010 la participation communale aux frais d'inscription aux cours instrumentaux d'orgue dispensés à l'église St Louis de Lorient, par le centre de musique sacrée de Sainte Anne d'Auray.

L'aide serait applicable aux élèves de moins de 18 ans en ayant fait la demande auprès de l'école municipale de musique à l'exclusion des adultes (une prolongation jusqu'à 25 ans est possible pour les étudiants et les demandeurs d'emploi).

- Les frais de scolarité pour l'année 2009-2010 sont les suivants :

Cycle clavier 20 mn	Cycle clavier 30 mn	Cycle 1 40 mn	Cycle 2 50 mn	Cycle 3 60 mn
495,00 €	594,00 €	720,00 €	837,00 €	981,00 €

La participation de la ville serait de :

- 20% pour les 2 cycles clavier (soit 99 € et 118,80 €)
- 40% pour les cycles 1+2 (soit 288 € et 334,80 €)
- 50% pour le cycle 3 (soit 490,50 €)

Modalités d'application : le centre de musique sacrée adresse à la ville de Plœmeur une facture correspondant à la part prise en charge par la ville. Charge au centre de déduire cette participation de la facture adressée aux familles.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE la présente proposition de tarifs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR